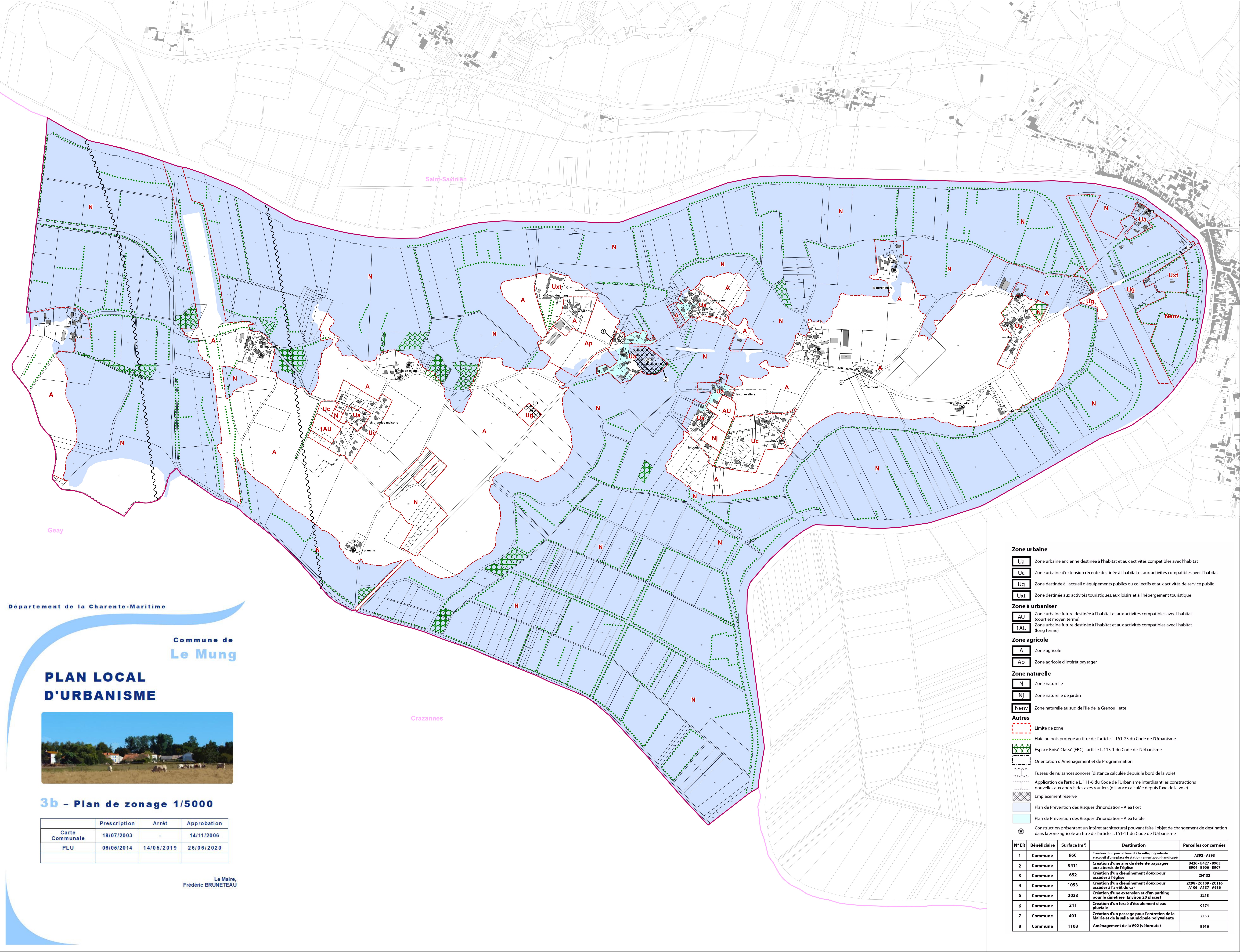




Département de la Charente-Maritime

Commune de  
Le Mung

PLAN LOCAL  
D'URBANISME

3b – Plan de zonage 1/5000

|                 | Prescription | Arrêt      | Approbation |
|-----------------|--------------|------------|-------------|
| Carte Communale | 18/07/2003   | -          | 14/11/2006  |
| PLU             | 06/05/2014   | 14/05/2019 | 26/06/2020  |

Le Maire,  
Frédéric BRUNETEAU

Zone urbaine

Ua

Zone urbaine ancienne destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat

Uc

Zone urbaine d'extension récente destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat

Uq

Zone destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs et aux activités de service public

Uxt

Zone destinée aux activités touristiques, aux loisirs et à l'hébergement touristique

Zone à urbaniser

AU

Zone urbaine future destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (court et moyen terme)

1AU

Zone urbaine future destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (long terme)

Zone agricole

A

Zone agricole

Ap

Zone agricole d'intérêt paysager

Zone naturelle

N

Zone naturelle

Nj

Zone naturelle de jardin

Nenv

Zone naturelle au sud de l'île de la Grenouillette

Autres

---

Limite de zone

-----

Haie ou bois protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

▨

Espace Boisé Classé (EBC) - article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

→

Orientation d'Aménagement et de Programmation

~~~~~

Fuseau de nuisances sonores (distance calculée depuis le bord de la voie)

⊥

Application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme interdisant les constructions nouvelles aux abords des axes routiers (distance calculée depuis l'axe de la voie)

▩

Emplacement réservé

■

Plan de Prévention des Risques d'inondation - Aléa Fort

■

Plan de Prévention des Risques d'inondation - Aléa Faible

⊛

Construction présentant un intérêt architectural pouvant faire l'objet de changement de destination dans la zone agricole au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

| N° ER | Bénéficiaire | Surface (m²) | Destination                                                                                              | Parcelles concernées                    |
|-------|--------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1     | Commune      | 960          | Création d'un parc attenant à la salle polyvalente + accueil d'une place de stationnement pour handicapé | A392 - A393                             |
| 2     | Commune      | 9411         | Création d'une aire de détente paysagée aux abords de l'église                                           | B426 - B427 - B903 B904 - B906 - B907   |
| 3     | Commune      | 652          | Création d'un cheminement doux pour accéder à l'église                                                   | ZN132                                   |
| 4     | Commune      | 1053         | Création d'un cheminement doux pour accéder à l'arrêt du car                                             | ZC98 - ZC109 - ZC116 A106 - A137 - A636 |
| 5     | Commune      | 2033         | Création d'une extension et d'un parking pour le cimetière (Environ 20 places)                           | ZL18                                    |
| 6     | Commune      | 211          | Création d'un fossé d'écoulement d'eau pluviale                                                          | C174                                    |
| 7     | Commune      | 491          | Création d'un passage pour l'entretien de la Mairie et de la salle municipale polyvalente                | ZL53                                    |
| 8     | Commune      | 1108         | Aménagement de la V92 (véloroute)                                                                        | B916                                    |